

Enseignement Supérieur et Recherche - Vie étudiante - Attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté

Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur : L'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Franche-Comté (UFC) lance la 4^{ème} édition 2008-2009 du concours «Faites de la science».

Ce concours national, organisé au niveau régional par l'UFC, s'adresse aux collégiens et lycéens de toute l'Académie de Besançon. Cette manifestation a pour objectif de développer l'intérêt des jeunes pour les sciences et les études scientifiques par la réalisation de projets scientifiques encadrés par les enseignants.

Des bourses et des prix sélectionnent et récompensent les meilleurs projets d'expériences scientifiques.

Dix-huit projets présentés par 10 collèges et 7 lycées des 4 départements ont été retenus pour être exposés dans le cadre d'un forum qui se déroulera à Besançon, le jeudi 4 juin 2009, dans le grand hall de Propédeutique de l'UFR Sciences et Techniques.

Cette exposition ouverte à tous, permettra aux jeunes porteurs de projets d'exposer le résultat de leurs travaux (posters, manipulations, maquettes, vidéo...), de présenter oralement les réalisations de leurs groupes auprès des membres du jury, et de confronter leurs expériences avec celles des autres établissements scolaires de la région.

A l'issue d'une cérémonie officielle en présence des partenaires institutionnels, des prix seront attribués pour récompenser les travaux des élèves.

L'établissement lauréat participera à la finale nationale à Paris, organisée par la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques le 24 juin 2009.

Ce concours vise non seulement à susciter l'intérêt des jeunes pour les études scientifiques mais aussi à développer les relations entre l'Université de Franche-Comté et les établissements du second degré de l'Académie.

La Ville de Besançon est sollicitée pour apporter son appui logistique à l'organisation du forum et également pour participer financièrement à la remise des prix.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Université de Franche-Comté, au bénéfice de l'UFR Sciences et Techniques, pour financer la participation de la Ville de Besançon au titre de la 4^{ème} édition du concours «Faites de la Science». En cas d'accord, ce montant sera prélevé au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention de 500 € à l'Université de Franche-Comté.

«Mme Joëlle SCHIRRER : Rapidement en deux mots, la promotion de la science et des études scientifiques est une nécessité en France parce qu'il n'y a pas assez de candidats. Donc là on a affaire à une manifestation nationale, l'UFR ST de sciences obtient de bons résultats et je crois que dans la turbulence actuelle il est quand même bon de le signaler. La moyenne nationale est de 45 % de taux de réussite. A Besançon nous sommes à 67 %, donc les étudiants qui rejoignent les masters sont importants et ils sont supérieurs par exemple à l'Université de Dijon. Dans cette période de turbulence à l'Université, il faut quand même souligner ce qui va bien et ne pas tomber dans la sinistrose à cet égard».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.